



EXTRAIT
Du registre des décisions du bureau de la Communauté

DB 2020-032 : NATURA 2000 - PROGRAMME 2020-2021

Le 24 juin 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 19 juin 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Gilbert SIMON, Jean-Jacques AULOMBARD; Daniel LEFEBVRE ; Pierre CASTEL ; Jacques SIMON ;

EXCUSES : Jacques GALY ; Alfred VISMARA ; Georges REVERTE Marcel MARTINEZ, Jean-Pierre ESPOSITO, Richard ASSENS,

INVITES : Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ;

La Communauté de communes des Pyrénées audoises assure l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 suivants :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Pays de saut »
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Bassin du Rebenty »
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Haute Vallée de l'Aude, Bassin de l'Aiguette »

La communauté de Communes, avec l'aide de prestataires externes, souhaite reconduire sa demande de soutien pour le programme d'animation Natura 2000 pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Sur la base des dépenses prévisionnelles suivantes :

	Montant HT	Montant TTC
Prestations de services	26 368,25 €	26 939,90 €
Dépenses de rémunération	42 678,24€	42 678,24€
Frais de mission	1933,72 €	1933,72 €
Frais indirects : 15% des dépenses de rémunération	6401,73 €	6401,73 €
TOTAL PROJET	77 381.94 €	77 953.59 €

Le plan de financement, en Euros, est le suivant

	En %	Montant TTC en euros :
ETAT	37 %	28 842.83 €
UE (FEADER)	63 %	49 110.76 €
TOTAL PROJET	100 %	77 953.59 €

Pour mémoire, montant du programme 2019-2020 : 76209,83 € TTC

Actions principales du programme 2020-2021 :

1. Mise en œuvre de la contractualisation :



→ Mise en œuvre du contrat NINI « **Amélioration de la qualité de la ressource alimentaire de l'avifaune par la lutte intégrée contre les campagnols (implantation de perchoirs à rapaces)** sur la ZPS « **Pays de sault** ». Démarrage en juillet 2020 sur les zones de plateaux : plateaux de Sault, secteur de Nébias. Objectif : favoriser la prédation des campagnols par les rapaces, le projet est porté par la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aude.

→ Accompagnement administratif et technique pour un nouveau contrat NINI : « **mise en place de dispositifs de visualisation de clôtures pastorales dangereuses pour l'avifaune** » (Grand Tetras, Perdrix grise de montagne, rapaces) porté par la Fédération Départementale de chasse

→ Veille administrative et technique pour le nouveau dispositif de mesures agroenvironnementales (contrats agricoles Natura 2000)

2. Actions de communication, sensibilisation :

Dont : - La diffusion sur le territoire de la **nouvelle exposition** (10 panneaux thématiques) : « La biodiversité des sites Natura 2000 des Pyrénées Audoises ».

-6 animations tout public : sorties nature, conférences.

3. Suivi de la mise en œuvre des DOCOB :

- **Suivi de la population de Crave à Bec Rouge** (enjeux environnemental fort) sur la ZPS « Pays de sault ». Espèce liée à l'agropastoralisme.
- **Suivis sur les populations de Chiroptères** (manque de données sur ces populations) sur les 2 ZSC
- **Suivis des espèces et habitats ciblés par le contrat NINI de restauration de milieux agropastoraux (commune de La Fajolle)**

4. Mise à jour des DOCOB :

Dont l'animation des groupes de travail pour la **mise à jour des fiches action** des DOCOB (reporté à cet automne en raison du Covid 19)

5. Veille environnementale :

Dont **l'information et le conseil aux porteurs de projets** dans le cadre de l'Évaluation des incidences Natura 2000

Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré à Quillan, le 24 juin 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 26/06/2020
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 26/06/2020

